LE PALAIS MÉDIO-ASSYRIEN

Un centre politique et administratif

Un coup d'œil sur les dictionnaires akkadiens montre que le terme *ekallu*, dérivé du mot sumerien É.GAL « grande maison » et conventionnellement traduit par « palais », a un sens plus large dans l'ancienne Mésopotamie que la désignation d'une résidence somptueuse d'un souverain. Ainsi, le *Chicago Assyrian Dictionary* énumère trois aspects différents : 1. palais royal, 2. propriété royale, 3. pièce principale d'une maison privée[1]. L'*Akkadisches Handwörterbuch* ajoute encore quelques nuances supplémentaires à la signification d'*ekallu* : 1. palais comme bâtiment, 2. cour royale, 3. palais comme autorité publique (pas seulement dans la capitale), 4. Trésor public etc., 5. *e.* comme office d'homologation, 6. palais des gouverneurs etc., 7. *e.* d'une tombe du roi, 8. *e.* des temples 9. partie de bâtiment dans une grande maison privée[2]. Dans ce qui suit, il s'agit d'examiner les aspects du terme *ekallu* qui peuvent être jugés représentatifs de la période médio-assyrienne.

1. Le palais royal médio-assyrien – Des problèmes fondamentaux

L'*ekallu* « palais » dans le royaume médio-assyrien est bien documenté, aussi bien par le témoignage des textes que par les ruines archéologiques. Depuis plus d'un siècle, l'assyriologie et l'archéologie travaillent ensemble pour mettre en conformité leurs résultats. Ici, on se trouve toujours à nouveau confronté à des problèmes insurmontables.

---

1. CAD E 52 p. 1. royal palace, 2. royal property et 3. main room of a private house.

2. AHw p. 191 s. 1) Palast als Bau, 2) Königshof, 3) Palast als Behörde (nicht nur in der Hauptstadt), 4) Fiskus als Steuerbehörde usw., 5) e. als Eichamt für Maße, 6) Palast von Statthaltern usw., 7) v Königsgrab, 8) v Tempeln, 9) ein Gebäudeteil in großem Privathaus.

Topoi Suppl. 16 (2020)
p. 57-72

D'un côté, nous disposons des descriptions de bâtiments avec leurs désignations anciennes. Par ailleurs, nous connaissons un grand nombre de fonctionnaires qui avaient accès au palais pour exécuter certaines tâches. En outre, des textes qui concernent des procédures et des cérémonies, dans lesquelles le palais joue un rôle essentiel, ont été préservés jusqu'à présent.

Cette situation, qui paraît favorable à première vue, est contrecarrée par le fait que les informations dans les sources écrites ne peuvent pas souvent être mises en relation avec des lieux concrets à l'intérieur du bâtiment du palais. Dans bon nombre de cas, la fonction des salles fouillées reste incompréhensible. Ce phénomène est illustré de façon concrète par l'exemple du vieux palais dans la capitale assyrienne, Aššur (*Fig. 1*).

Il faut en effet rappeler que l'état de conservation du bâtiment au moment des fouilles est le résultat de sa démolition par une nouvelle construction à l'époque néo-assyrienne. Les objets dispersés[3] ne servent que d'indications de la fonction des espaces, mais ils ne permettent pas d'obtenir une idée claire.

Dans quelques cas, on pourrait être tenté d'apporter des clarifications par des analogies trompeuses avec d'autres époques et des espaces géographiques différents[4], mais généralement une telle discussion doit rester spéculative, et n'a pas véritablement de force probante. De plus, dans bien d'autres cas, ce chemin est de toute façon barré. Nous renvoyons ici à une construction dite *rēš ḫameluḫḫi*, qui a beaucoup d'importance pour l'idéologie de la royauté médio-assyrienne et qui est à chercher dans le complexe du vieux palais. Le mot *ḫameluḫḫu* a été très probablement emprunté à la langue hourrite[5]. Deux références existent dans les sources textuelles médio-assyriennes. Pendant le rituel de couronnement médio-assyrien, quand le roi vient du temple d'Aššur au palais, il célèbre certains rites au *rēš ḫameluḫḫi* (col II 42), avant de quitter le palais par la porte principale. À l'extérieur, il continue la cérémonie sur une terrasse, peut-être la « petite terrasse » qui est située entre le temple d'Anu et Adad et le vieux palais (*Fig. 2*).

Il devient alors clair que le *rēš ḫameluḫḫi* était directement lié au complexe du palais. Un compte-rendu de construction du roi Aššur-bēl-kala (1073-1056 av. J.-C.) permet de recueillir plus d'informations sur la localisation : « L'entrepôt du palais de ma domination, au *rēš ḫameluḫḫi* et la petite terrasse qui étaient délabrés, je les ai construits de leurs fondations jusqu'à leur sommet »[6].

---

3. Pedde et Lundström 2008, p. 77-116.

4. Kertai 2014, p. 199, mentionne, par exemple, le château de Versailles et le palais de Topkapi comme points de comparaison avec le palais néo-assyrien.

5. AHw 338 *ḫawalḫu*, *ḫalaḫwu*, *ḫamiluḫḫi* « ein eingezäuntes Grundstück » ; cf. Richter 2012, p. 123.

6. RIMA 2, A.0.89.7 col. v 1-3 [1] É *a-bu-sa-te* šá É.GAL EN-*ti-ia šá re*-⌈*eš*$_{15}$⌉ [2] *ha-mi-luh-hi ù tam-li-a qàl-la šá e-na-hu-ma* [3] *iš-tu uš-še-šu a-di gaba-dib-bi-šu e-pu-uš* (d'après Grayson 1991, p. 104).

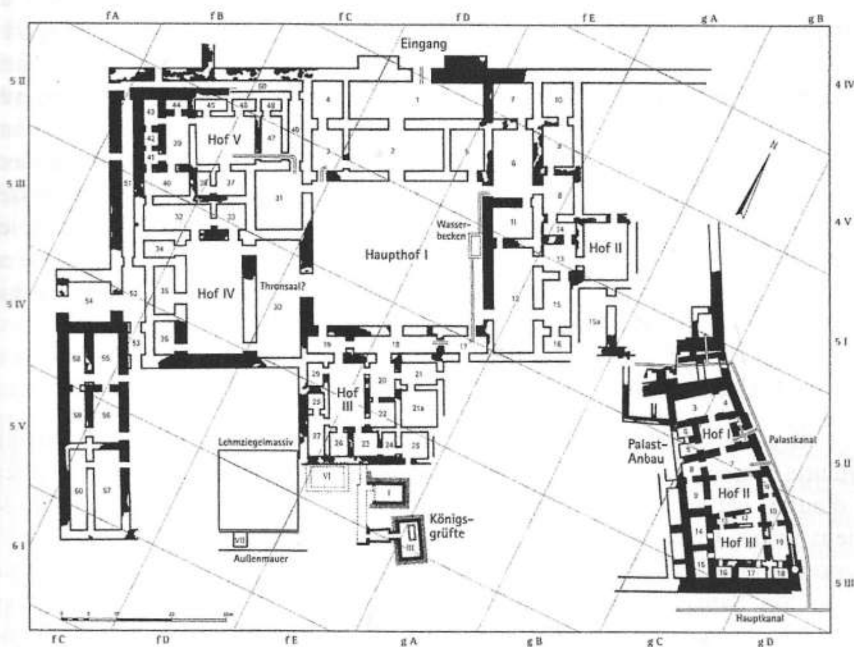


Fig.1 – Le vieux palais (d'après PEDDE et LUNDSTRÖM 2008, Taf. 6).



Fig.2 – La ville haute d'Aššur (d'après P. MIGLUS, *Das Wohngebiet von Assur*, WVDOG [1996], Taf. 1).

S'il est exact que l'édifice désigné par *bīt abūsāte* est à identifier au groupe de pièces 55 à 60 dans la partie sud-ouest du vieux palais (voir *Fig. 1*)[7], il serait possible de déterminer l'endroit approximatif du *rēš ḫameluḫḫi*, mais une identification univoque avec une partie du palais ne peut pas être prouvée archéologiquement. La question de savoir s'il était un bâtiment ou une zone ouverte reste sans réponse certaine[8]. De nombreux exemples similaires pourraient démontrer les difficultés que l'on éprouve à concilier le témoignage des textes et les résultats des études archéologiques. Où se trouvaient, par exemple, les appartements privés du roi et de sa famille, la résidence des courtisans ? Même en ce qui concerne une partie centrale comme la Salle du Trône, on ne peut faire que des suppositions (cf. *Fig. 1*)[9].

1.1. La résidence du roi

Il y avait deux complexes de palais à Aššur. Le nouveau palais de Tukulti-Ninurta Ier a été entièrement démoli à l'époque néo-assyrienne pour faire place à d'autres bâtiments. Dès lors, nous disposons seulement, pour une analyse, du vieux palais. Celui-ci est situé à proximité immédiate des sanctuaires de la cité, surtout le temple du dieu suprême, Aššur, ainsi que des temples des divinités Anu, Adad, Sîn, Šamaš, et Ištar, les dieux les plus importants d'Assyrie. Depuis le XVIe siècle, les souverains d'Aššur ont toujours tenté de se faire un nom en tant que bâtisseurs. Et ce n'est pas un hasard si trois entre eux se distinguaient de tous les autres : Tukultī-Ninurta Ier (1233-1197), Tiglath Phalazar Ier (1114-1076) et Aššur-bēl-kala[10]. À ces moments, les succès de la politique étrangère éveillèrent le besoin d'une représentation adéquate de la royauté assyrienne. Ce que nous voyons ici est une forte corrélation entre le pouvoir politique et la splendeur royale, qui se reflètent dans l'apparence du palais du souverain. Les rapports sur les aménagements et les transformations du palais, dans le cadre des inscriptions royales, révèlent bien les programmes politiques de divers rois comme l'expression d'un besoin individuel de créer quelque chose de durable[11].

---

7. PEDDE et LUNDSTRÖM 2008, p. 175.

8. Les différentes tentatives d'explication sont réunies chez PEDDE et LUNDSTRÖM 2008, p. 177.

9. *Ibid.*, p. 171sq.

10. *Ibid*, p. 138.

11. Tukultī-Ninurta Ier essaya de surpasser tous ses prédécesseurs en construisant à proximité immédiate du vieux bâtiment un nouveau palais qui le remplacerait comme lieu de résidence. Plus tard, les rois assyriens ont rejeté cette voie et sont revenus dans le vieux palais pour mettre en œuvre leurs conceptions individuelles. C'est ce qui arriva aussi au complexe palatial dans la nouvelle résidence royale, Kār-

Ceci peut impliquer également d'attribuer au palais un nom programmatique qui caractérise aussi bien le bâtiment que le roi lui-même. Ainsi, le nouveau palais de Tukulti-Ninurta I[er] reçoit le nom de E.lugal.umun.kur.kur.ra, « maison du roi, seigneur des pays »[12], alors que Tiglath Phalazar I[er] donne à son palais le nom de E.gal.lugal.šar.ra.kur.kur.ra, « palais du roi de tous les pays »[13]. Mais il n'est contesté par personne que l'édifice appartient uniquement à la sphère terrestre. Tiglath Phalazar souligne à cet égard : « ce palais [n'est pas pu]rifié (pour le culte ni) déclaré comme [domicile d]ivin. Le roi et ses [...] l'habitent »[14].

On ne sait si la lacune doit être comblée par ses « [femme]s » ou plutôt par ses « [courtisan]s ». Une solution ne peut pas être trouvée dans d'autres inscriptions du même genre, car les inscriptions royales médio-assyriennes ne nous apprennent généralement rien sur la vie quotidienne derrière les murs du palais. La principale source d'information est une collection des édits royaux, créée entre le XIV[e] et le XI[e] siècle, plus précisément entre les règnes d'Aššur-uballiṭ I[er] (1353-1318) et de Tiglath Phalazar I[er] (1114-1076), ci-après dénommée « Haremserlasse » (édits de harem). On y trouve la mention de nombreux fonctionnaires et des processus en vigueur à la cour, des réglementations pour les courtisans et des règles concernant les contacts du roi avec les femmes du palais. Les « Haremserlasse » permettent d'avoir un aperçu de différents aspects de la cohabitation à l'intérieur de l'*ekallu*. Mais nous sommes toutefois très loin de posséder une image vivante de la vie quotidienne dans le palais médio-assyrien. On ne sait même pas combien de personnes ont résidé dans le palais de manière permanente[15]. À la fin, on ne peut que spéculer sur les événements réels qui sont toujours un secret caché au spectateur d'aujourd'hui.

Ceci vaut aussi pour la relation entre le concept architectural du palais et quelques notions centrales dans les textes. Un bon exemple à cet égard est le mot *bētānû* « dans la maison, à l'intérieur » qui apparaît à plusieurs reprises. Pour la période néo-assyrienne, J.N. Postgate distingue deux types d'espace intérieur du palais, à savoir *bābānû* « public » (correspondant au *kīdānû* médio-assyrien) et *bētānû* « privé »[16]. C'est dans ce dernier domaine que les chambres de l'*aššat šarre* (l'épouse du roi, la reine) et des *sinnišati ša ekalle* (les dames de cour) devraient

---

Tukultī-Ninurta, à quelques kilomètres d'Aššur. Après la mort de Tukultī-Ninurta la cour royale retourna dans la vieille capitale.

12. RIMA 1, A.0.78.5:79 (Grayson 1987, p. 245).

13. Pedde et Lundström 2008, p. 166.

14. RIMA 2, A.0.87.4:88-89 [88]... É.GAL-*lum ši-i* [89][*la qa*]-*šu-da-at* ⌈*a-na*⌉ [*šubat ilū*]-*ti la-a ša-ak-na-at* LUGAL ⌈*ù*⌉ [ ].⌈MEŠ⌉-*šu* ⌈*i-na lìb-bi áš*⌉-*bu* (Grayson 1991, p. 45).

15. Cela vaut d'ailleurs aussi pour l'époque néo-assyrienne (Kertai 2014, p. 193).

16. Postgate 2003-2005, p. 222.

être situées. D. Kertai rejette cette interprétation[17]. D'après lui, le terme *bētānû* désigne toute la surface intérieure du bâtiment, alors que *kīdānû*/*bābānû* se trouve uniquement en dehors des murs du palais. Un indice en faveur de ce second point de vue est un passage, dans les «Haremserlasse», où on parle des femmes qui sont employées dans le palais et habitent dans la ville (littéralement «qui sont mariées dehors (...) dans la maison de leurs époux»)[18]; mais si Kertai préconise de mettre l'accent sur différents degrés de droit d'accès[19], cela implique finalement qu'il y a des zones «publiques» (pour tous les membres de la cour) et des sphères «privées» dont seuls quelques rares privilégiés peuvent profiter. Parmi ceux-ci, on compte par ailleurs sans aucun doute les fonctionnaires qu'on appelle, en assyrien, *ša rēši*. Ils peuvent rencontrer les femmes dans des conditions prédéterminées, ce qui veut dire avec l'autorisation de l'inspecteur du palais (*rab ekalle*). Ils ne doivent pas, par exemple, parler avec elles, ni rester quand les femmes se disputent.

Dans le passé, on a considéré ces passages dans les «Haremserlasse» comme une preuve de l'existence des eunuques à la cour médio-assyrienne, mais cette interprétation a été contredite par différents spécialistes[20]. Plus récemment l'existence même du harem a été également contestée[21]. Indépendamment de la question de savoir si vraiment un orientalisme romantique (surtout des films de Hollywood) nous induit en erreur[22], une fois de plus les sources assyriennes littéraires refusent de parler clairement. Il importe de dire, d'autre part, que ces hommes sont, en tout cas, membres du personnel de la cour au côté du roi. Ils constituent un groupe qui peut être distingué d'un autre groupe de courtisans (*manzāz pāni*).

Mais leurs tâches vont beaucoup plus loin. Nous les trouvons dans de nombreux contextes de l'administration à l'extérieur du palais. Ils agissent sur l'ordre direct du roi, parce qu'ils jouissent d'une confiance particulière. On s'en rend compte en voyant que les *ša rēši* sont compris comme «représentants» (*qēpu*). Dans cette fonction, ils se chargent, par exemple, de surveiller la main-d'œuvre ou apportent des cadeaux du roi. En outre, ils servent de liens entre la capitale et les provinces (voir aussi ci-dessous «le palais comme centre administratif»). Par

17. Kertai 2014, p. 195sq.

18. Weidner 1954-1956, p. 272:22 [*sinnišātu ša*] *kidānû* [*a*]*ḫḫuzāni* (Adad-nērārī Ier).

19. Kertai 2014, p. 199.

20. Voir Peled 2013, p. 785.

21. Dans le cadre de la première publication des «Haremserlasse», Weidner 1954-1956, p. 261, ne met pas en doute l'existence d'un harem avec plusieurs épouses et des concubines, tandis que Kertai 2014, p. 197sq., a une position très critique.

22. Kertai 2014, p. 196sq.

l'intermédiaire de ses représentants le roi peut intervenir directement partout dans les limites de son royaume. Ainsi, les *ša rēši* sont le bras prolongé du monarque[23].

1.2. Représentation

Comme l'indiquent les inscriptions royales, le palais du roi est un point culminant du pouvoir. C'est là que l'Assyrie – en la personne du roi et de ses dignitaires – est représentée à l'extérieur. Ici, on reçoit des ambassadeurs des pays étrangers, des serviteurs etc. On y vient au roi, si celui-ci le désire, ou inversement avec sa permission, si on veut lui faire une demande. À l'époque, l'étiquette veut que l'administration assyrienne soit responsable du bien-être des messagers étrangers[24]. Le langage assyrien parle ici de *piqittu*[25]. Sur leur route, il y a des établissements où les ambassadeurs reçoivent des rations (de la bière, de l'orge et, selon les circonstances, de la viande[26], et du fourrage pour les chevaux, les ânes et les mulets).

La lingua franca de la correspondance diplomatique est le babylonien. Les ambassadeurs eux-mêmes ne disposent jamais de compétences suffisantes dans cette langue, si bien qu'on consulte des interprètes, au cas par cas, pour faciliter la communication. Lorsque le roi est satisfait des services rendus, il offre une récompense. Dans un texte administratif du temps de Tukultī-Ninurta Ier, nous apprenons les explications suivantes :

> « Un manteau, un vêtement *išḫan*[*abe*, produit par] les femmes de la cité de[...] une casquette [...] pour Uṣur-[...], l'interpr[ète] de la lang[ue hittite] qui a traduit (les mots) de n.[pr.] et de [n. pr.], les Hittites ... »[27].

En parallèle, les responsables des administrations provinciales peuvent solliciter une audience auprès du roi ou d'autres membres de la famille royale. Pour avoir une idée de l'importance de cette communication, il suffit de jeter un regard sur une archive du XIIe siècle av. J.-C., qui documente les activités dans

---

23. JAKOB 2003, p.82-92 et 261-286.

24. En contrepartie, le monarque assyrien lui-même attend que les ambassadeurs ne viennent pas les mains vides (cf. FAIST 2001, p.9sq.). L'expression qui est utilisée par l'administration médio-assyrienne est *nāmurtu*.

25. AHw 865 sub 1) Belieferung (mit Lebensmittel usw) ; CAD P 389 « provisioning, provisions ».

26. Cela semble concerner uniquement des voyageurs d'exception (cf. JAKOB 2009, p.8-11).

27. MARV III 12:1-14 ^{1}1 ^{túg}GÙ.È.[A] ^{2}1^{túg}*iš-ḫa-n*[*a-be*] ^{3}*ša* MUNUS.MEŠ UR[U] ^{4}1 ^{túg}UGU[ ] ^{5}*a-na* ^{I}PAP-x[ ] ^{6}*tar-g*[*u-ma-an-ni*] ^{7kur}*Ḫa-a*[*t-ta-ie*] ^{8}*ša tar-g*[*u-ma-nu-ta*] ^{9}*ša Za-*[ ] ^{10}*ù* ^{I}[ ] ^{11kur}*Ḫa-*⌈*at*⌉-[*ta-ie*^{meš}] ^{12}*e-pu-šu-*[*ni*] ^{13}*ki ri-mu-*[*ut-te*] ^{14}*ta-ad-na-š*[*u*] (FREYDANK 1994, p.31).

un bureau dont la tâche est d'enregistrer le nombre de moutons livrés comme «cadeau» (*nāmurtu*)[28] à l'occasion d'une audience.

Pour la période du mois de Kalmartu (III) au mois de Ša-kēnāte (IX), c'est-à-dire six mois, plus de mille sept cents moutons sont enregistrés par le bureau concerné avant d'être transmis à leur destination ultérieure. On ne peut pas s'empêcher de constater que le système de *nāmurtu* avait une certaine importance pour les recettes de l'État.

Les décomptes individuels démontrent clairement qui se présente là-bas: des gouverneurs de province, des maires, des administrateurs, des messagers des vassaux ou des envoyés des nomades[29].

1.3. La cour en voyage

Ce sont de nouveau les «Haremserlasse» qui montrent que le monarque médio-assyrien ne réside pas seulement dans la capitale, mais qu'il fait aussi route avec une partie de sa cour, probablement un nombre important de gens. Dans un document administratif de la première décennie du règne de Tukultī-Ninurta Ier[30], les scribes précisent qui a accompagné le roi et qui a reçu, à cette occasion, des rations alimentaires. On y trouve un enregistrement des frais de repas causés par des membres de la cour royale pendant le séjour à Ninive et dans deux autres villes assyriennes. Il ressort de la liste des participants qu'il ne s'agit pas simplement d'une formation militaire:

MARV III 1v° col. VI

13'	*muraqqiātu*	des fabricantes de parfum
16'	*mārāt šarre*	des princesses
17'	*mār'ū šarre*	des princes
18'	*rabi'ūtu*	des grands hommes
19'	*ša rēši kašši'u*	un eunuque kassite (= babylonien)

Cette façon de voyager semble faire partie du quotidien de la cour royale, car on voit la nécessité de rendre des édits royaux concernant des questions spécifiques qui résultent de l'absence des «dames de la cour» de la capitale.

Plusieurs édits de Tukultī-Ninurta Ier concernent des questions liées aux voyages du roi et de son entourage. Une dame de la cour, par exemple, ne peut pas demander des biens personnels appartenant à son appartement sans autorisation

28. AHw 730 «(Ehren-)Geschenk»; CAD N/I 254 «audience gift, gift».

29. Donbaz 1976.

30. MARV III 1 (Freydank 1994, p.33sq.).

du roi. On apprend aussi qu'il existe d'autres palais dans la région d'Aššur qui peuvent être utilisés comme lieux d'étape[31].

1.4. Les palais dans les provinces

Le voyage qui est documenté par MARV III 1 a eu lieu au mois de Kuzallu, c'est-à-dire au printemps, pendant l'éponymie d'Aššur-bēl-ilāne, c'est-à-dire la quinzième année de règne de Tukultī-Ninurta Ier. C'est le même roi qui a visité, quelques années plus tard, la capitale provinciale, Dūr-Katlimmu, au bord du Ḫābūr, avec le roi babylonien, accompagné par une escorte et les cours des deux reines. Cette résidence du Grand Vizir, Aššur-iddin, est mentionnée ailleurs comme *ekallu*[32]. D'autres témoignages, notamment des inscriptions royales, nous enseignent aussi que l'existence d'un *ekallu* n'est pas limitée à la capitale[33]. Le passage le plus important se trouve dans un texte de Tiglath Phalazar Ier, où le roi dit avoir rénové les palais et résidences royales dans tout le domaine situé sous son contrôle[34]. Ce n'est sûrement pas un hasard si le titre *ša muḫḫi ekallāte sa šiddi māte* (qui signifie à peu près « gardien des palais de tout le pays ») apparaît justement à cette époque, attribué à un fonctionnaire de la cour à la ville d'Aššur[35].

Le palais dans la capitale est donc seulement un point nodal, mais le plus important cependant, dans un réseau d'édifices représentatifs, à l'intérieur des frontières du royaume assyrien, qui sont dénommés également comme *ekallu*. Il faut souligner que le terme *ekallu* ne signifie pas nécessairement qu'il y a un bâtiment monumental comme celui de la capitale. L'aspect déterminant est la présence de la représentation du pouvoir royal lorsque le roi est en voyage ou de l'administration royale dans les résidences des gouverneurs. Ainsi, *ekallu* devient synonyme du pouvoir étatique[36].

---

31. Weidner 1954-1956, p.274:42. Les deux bâtiments énumérés ici, le *bīt lušme* (signification inconnue) et le *bīt nāri* (maison de la rivière), pourraient être des possibilités de logement moins représentatives.

32. BATSH 9/3, 35 Vs. 6 (Röllig 2008, p.67).

33. Voir Postgate 2003-2005, p.212sq. Il est rappelé que le roi d'Arrapḫa avait disposé également de plusieurs complexes palatiaux dans les limites de son royaume (Lion 2017, p.46).

34. RIMA 2, A.0.87.1 vi 94-99 (Grayson 1991, p.26).

35. Weidner 1954-1956, p.286:96.

36. C'est dans le même esprit que nous pouvons comprendre une inscription royale d'Adad-nērārī Ier (1295-1264) qui se rapporte à la construction d'un nouveau palais dans la ville de Taidu après la victoire sur Uasašatta (RIMA 1, A.0.76.22; Grayson 1987, p.158).

2. Le palais comme centre administratif

On peut sans doute supposer que le terme *ekallu* est généralement synonyme du domaine royal[37]. Dans les textes administratifs l'étiquetage des biens comme propriété de la Couronne est fait par l'expression *ša ekalle* « (propriété) du palais ». Dans ce sens, le « palais » est le principal élément de détermination économique de l'État médio-assyrien.

Rien n'indique pourtant que le bâtiment « *ekallu* » est le siège des institutions administratives de l'État au vrai sens du terme. Les quelques textes qui ont été trouvés dans les limites du vieux palais concernent exclusivement des thèmes religieux et incluent, entre autres, une incantation pour la purification magique de l'écurie royale. Toutes les archives de textes économiques d'Aššur ont été exhumées à l'extérieur de l'*ekallu*[38]. Dans notre contexte, l'archive du *mašennu rabi'u* (« grand administrateur »), qu'on a découverte au sud-ouest du temple de Sîn et Samaš, est la plus importante[39]. Plus de 400 textes donnent un aperçu de l'administration économique de l'empire médio-assyrien (*Fig.3*) pendant une durée d'un siècle[40], avec, entre autres, la réception et la sortie de marchandises, le stockage des métaux, des tissus et des armes aussi bien que l'entretien des chars.

La proximité organisationnelle de ce bureau avec le palais, la demeure du roi et la cour royale est souvent évidente. Compte tenu aussi bien des inscriptions royales que des textes administratifs on peut déduire qu'il y avait des entrepôts à l'intérieur de l'*ekallu* médio-assyrien, dits « *bīt abūsāte* ». Habituellement, des ateliers et des espaces de travail semblent avoir été indépendants du complexe du palais. Nous trouvons peu fréquemment des informations relatives aux matières premières qui doivent être livrées au palais[41]. Dans la plupart des cas, des produits finis et des marchandises ont été livrés au palais de l'extérieur: des textiles[42], des rubans de laine[43], certains arbres[44], des bols en bronze avec mèche[45], des

37. Lion 2017, p.48.

38. Il n'est pas nécessaire que cette situation, qui est prouvée pour la capitale, Aššur, s'applique également à tous les bâtiments *ekallu* dans les provinces. Nous y trouverons, au cas par cas, d'autres solutions, selon les particularités locales.

39. Pedersén 1985, p.68-81 (M7).

40. Prechel et Freydank 2014, p.7-9.

41. Des fourrures et tendons d'animaux (Prechel et Freydank 2014, no 26:7).

42. *Ibid.*, nº 18:8-9; 79:4-5; 82:5-6.

43. *Ibid.*, nº 81:10-11.

44. *Ibid.*, nº 31:6-7.

45. *Ibid.*, nº 76:9-10.

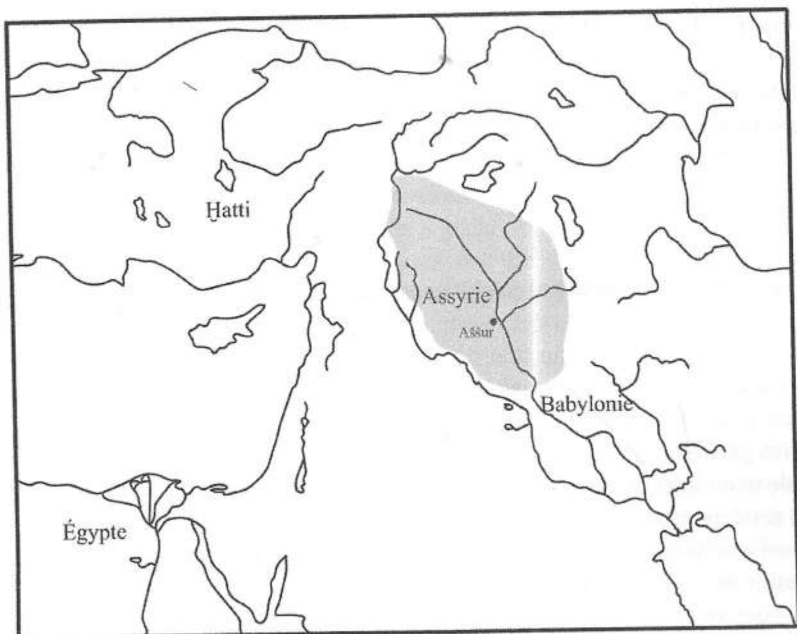


Fig. 3 – L'empire médio-assyrien (dessin St. Jakob).

pointes de flèches[46] et des ingrédients pour un «rituel du palais», à exécuter par un spécialiste de l'incantation (*āšipu*)[47]. La seule exception à cette règle concerne le cas d'un transfert de vêtements et d'objets d'or et d'argent qui étaient à la disposition du «grand administrateur», Aplīja, dans les mains de Šadûnīja, «gouverneur du pays»[48]. Ici, la procédure spécifique s'explique par le fait que les biens mentionnés ont une grande valeur, de sorte que la présence personnelle d'Aplīja a été jugée nécessaire.

De fait, il est fort probable qu'il y a en ce lieu une autre partie de cette institution, le *bīt hiburni* (l'office d'homologation). Ici, les poids et mesures sont fixés. Une mesure standard est dénommée *sūtu* (*ca* 8 l). Nous en connaissons différentes variantes. Il est toutefois intéressant de remarquer que le «*sūtu* du palais» n'est qu'un exemple parmi les nombreuses mesures *sūtu*[49].

Il convient de noter que nous n'avons pas encore parlé de l'agriculture alors qu'elle était d'une importance fondamentale dans l'État médio-assyrien. Il est vrai que le palais, par l'intermédiaire du roi et de ses représentants, est fortement lié à

46. *Ibid.*, nº 89:11-12.

47. *Ibid.*, nº 23:9-10.

48. *Ibid.*, nº 4:22'-23'.

49. POWELL 1987-1990, p. 501 ; cf. FREYDANK 1991, p. 70sq.

ce domaine d'activité. Les fonctionnaires «*qēpu*» (parmi lesquels se trouvent de nombreux *ša rēši* de la cour) sont annuellement déployés dans les provinces, afin d'enregistrer la récolte. Les résultats sont évalués dans la capitale. Mais là aussi, le palais comme centre administratif est mentionné dans ces rapports seulement en sa qualité de synonyme du pouvoir étatique. Le stockage dans la ville d'Aššur même se fait de manière décentralisée dans les «grands greniers» (*karmū rabi'ūtu*)[50].

Conclusion – un palais sans archives et une archive sans palais

Pour résumer, la définition d'*ekallu* que l'on trouve dans les dictionnaires est seulement partiellement valable pour l'époque médio-assyrienne. D'après ce que nous savons, le terme *ekallu* est en réalité utilisé dans un sens plus limité qu'à d'autres périodes de l'histoire mésopotamienne. Premièrement, il peut désigner le complexe architectural du palais (voir ci-dessus CAD 1., AHw 1.) dans la capitale et les résidences royales, dont les fonctions sont les suivantes:

– l'*ekallu* est le centre politique du royaume, le bâtiment où le roi réside avec sa famille et le lieu où la cour royale est située;

– deuxièmement (voir ci-dessus CAD 2.), il attire l'attention sur la propriété du roi d'Assyrie «palais (*Ekal*) Tiglath Phalazar», par exemple, il peut désigner des objets (comme des offrandes sacrées);

– troisièmement (voir AHw 3. à 5.), quelques institutions de l'État, comme l'office d'homologation et l'administration économique et fiscale, ne sont pas directement liées au terme *ekallu*, mais plutôt séparées physiquement du palais. On pourrait parler des ministères sous la surveillance du roi et de ses dignitaires.

En outre, le mot *ekallu* n'a pas été utilisé pour désigner une partie d'une tombe royale, d'un temple, ni dans le domaine privé (voir CAD 3, AHw 7-9). En cela, l'utilisation du terme *ekallu* dans la langue médio-assyrienne est différente de celle qui est faite aux autres époques du Proche-Orient ancien.

Reste à savoir si la structure décentralisée des institutions du palais médio-assyrien se reflète dans la distribution des documents pertinents ou, en d'autres termes, si les textes concernant l'*ekallu* au sens étroit et au sens large sont disséminés aux quatre coins de la ville. C'est le cas au moins pour l'administration économique du roi, représentée par l'archive de l'administrateur du palais (*mašennu*)[51] qui se situe dans un bâtiment dédié (*Fig. 2*).

Dans le vieux palais qui a été l'objet du présent article, on trouvait quatre textes seulement. Ce sont des incantations (par exemple pour la purification magique des écuries) et des rituels qui ont été écrits par Ribātu, scribe royal et

50. Faist et Llop 2012.

51. Voir **2.** Le palais comme centre administratif.

expert magique au temps des rois Aššur-rēša-īši Ier et Tiglath Phalazar Ier[52]. À cela s'ajoutent quelques textes dispersés dans les alentours du vieux palais, qui ne forment cependant pas une unité *in situ* à la manière d'une bibliothèque ou d'une archive. Donc, le vieux palais était largement un palais sans archives au moment de sa redécouverte.

Nous devons nous demander si cette situation existait déjà pendant l'époque médio-assyrienne. Si c'est le cas, le vieux palais ne servait pas de dépôt pour les archives royales. Autrement, les textes ont été enlevés dans le cadre des transformations fréquentes du palais pendant sa longue période d'utilisation, par exemple, parce que la façon dont le local d'archive était utilisé a fondamentalement changé.

En règle générale, on peut espérer que les archives royales avaient été traitées soigneusement, de sorte que nous pourrions les trouver peut-être ailleurs dans le centre-ville d'Assur. Si l'on examine la situation au premier millénaire, on peut imaginer ce que nous pouvons attendre dans un palais médio-assyrien[53]: premièrement, la correspondance diplomatique et l'échange de lettres entre le roi et ses fonctionnaires et, deuxièmement, des textes littéraires qui concernent le monarque et/ou son entourage par rapport à la stabilité du gouvernement et à la bonne gouvernance. Cela veut dire : des règles du cérémoniel de la Cour, des lois, des instructions sur le savoir-faire militaire et des textes divinatoires sur l'art de lire dans les entrailles d'un animal pour en tirer des présages quant à l'avenir ou à une décision à prendre.

On n'a pas trouvé trace de la correspondance royale médio-assyrienne jusqu'à présent, hormis quelques objets dispersés et fragmentaires dans la ville haute d'Aššur[54]. En ce qui concerne les textes littéraires, la situation semble meilleure. On a déterré ici, à Aššur, plusieurs « nids de tablettes » qui, originellement, avaient formé un ensemble sur la base de leur contenu, des noms de scribes et des dates (*Fig. 4*)[55].

Si l'on regarde les sujets de ces sources de textes, ils répondent à ce que l'on attend d'une archive royale. Certains genres concernent très directement la sphère du palais : les chroniques, les édits de harem, plusieurs recueils de lois, parmi lesquels des parties du Code Hammurapi, un rituel de couronnement et une liste des trophées de la guerre entre Tukultī-Ninurta Ier et le roi babylonien, Kaštiliaš IV.

---

52. Pedersén 1985, p. 29-31 (les textes ont été trouvés sur le seuil de porte entre les pièces 42 et 43 ; voir *Fig. 1*).

53. Pedersén 1998, p. 132-134 (documents administratifs d'Aššur) et p. 161-163 (textes littéraires et administratifs de Ninive).

54. Ce corpus non publié est actuellement à l'examen dans le cadre du projet « Literarische Keilschrifttexte aus Assur literarischen Inhalts » (Heidelberger Akademie der Wissenschaften ; chef de projet : S.M. Maul).

55. Pedersén 1985, p. 31-42 (M2) ; 1986, p. 11-28 (N1).



Fig.4 – Les « nids de tablettes ». (a) temple d'Aššur ;
(b) terrain entre le nouveau palais et le temple d'Anu et Adad ; (c) haute ville d'Aššur
(d'après P. MIGLUS, *Das Wohngebiet von Assur*, WVDOG [1996], Taf. 1).

On trouve également dans ce contexte des recettes pour des parfums, entre autres une crème « pour la tête du roi », c'est-à-dire pour l'onction du monarque. On pourrait continuer cette liste :

- instructions pour l'entretien et l'entraînement des chevaux d'armée
- textes divinatoires et hémérologiques
- textes lexicaux de différents types
- ouvrages mathématiques et astronomiques
- hymnes et prières
- incantations et mythes (sont également compris ici des textes bilingues)

Les textes de la première section (a) étaient accessibles jusqu'à l'époque néo-assyrienne. Les autres sections contiennent des tablettes qui sont probablement (b) ou avec certitude (c) sorties de leur contexte.

Ce résultat complexe a eu pour conséquence que différentes interprétations ont été proposées au cours de l'histoire des recherches sur ces textes. E. Weidner a supposé qu'ils avaient appartenu à une bibliothèque du roi Tiglath Phalazar I[er] semblable à celle d'Assurbanipal (668-627) qu'on a découverte dans son palais à Ninive[56]. Des études récentes ont démontré que les dates dans les colophons

56. PEDERSÉN 1998, p. 161.

plaident en faveur d'une date plus tardive de certains documents, ou plus exactement au début du XIIe siècle[57]. D'autres chercheurs pensent qu'il s'agit de la bibliothèque personnelle d'une ou de plusieurs familles (de scribes royaux) à laquelle on a ajouté des textes officiels, par exemple parce que ces documents étaient aussi élaborés par des membres des familles concernées[58].

Je voudrais proposer un troisième scénario qui me semble beaucoup plus probable. Notre recueil de textes comprend des pièces uniques datant du IIIe au début du IIe millénaire aussi bien que des inscriptions historiques de nombreux rois médio- et néo-assyriens, mais aussi des tablettes authentiques de la Babylonie ou des copies de tels textes[59]. Dans l'épopée qui traite du conflit avec Kaštilias IV et de l'éclatante victoire des Assyriens, Tukultī-Ninurta Ier mentionne qu'il aurait recueilli comme butin tous les genres littéraires jusqu'à ce qu'il n'en reste aucun aux pays de Sumer et d'Agadé[60]. Il est donc bien possible que cela ait été la pierre angulaire d'une archive royale à laquelle des inscriptions royales plus anciennes ont été attribuées et qui a perduré jusqu'au premier millénaire. Cette collection gouvernementale a été complétée de temps en temps par des textes rédigés dans des écoles privées de scribes comme celle de la famille de Ninurta-uballissu, le scribe privé du roi Aššur-dān (1168-1133).

Nous avons affaire à un palais qui est resté en grande partie sans textes et, d'autre part, aux restes d'un ensemble de tablettes cunéiformes dispersé qui présente des caractéristiques d'une archive royale sans être connecté spatialement avec l'institution du «palais». Considérant la pratique de l'archivage à l'époque néo-assyrienne[61], il semble plausible que le palais et l'archive ont formé jadis une unité. S'il en est réellement ainsi, le lieu de la découverte des textes du scribe Ribātu mentionné ci-dessus peut donner peut-être une idée de la localisation ancienne de l'archive royale médio-assyrienne. Elle se trouvait donc dans une zone privée du palais à une certaine distance du domaine officiel (entrée, salle du trône).

De nombreux détails restent à éclaircir. On peut néanmoins espérer que la recherche récente sur les textes littéraires d'Aššur à Heidelberg apportera une contribution essentielle pour répondre aux questions qui restent ouvertes.

Stefan JAKOB
Université de Heidelberg
stefan.jakob@ori.uni-heidelberg.de

---

57. Cf. FREYDANK 2016, p. 133 (Aššur-aḫa-iddina); 151 (Ikkaru).

58. PEDERSÉN 1985, p. 37.

59. *Ibid.*, p. 34.

60. MACHINIST 1978, p. 128sq. (B VI 11').

61. PEDERSÉN 1998, p. 147sq. et 161-163.

Bibliographie

DONBAZ V. 1976, *Ninurta-Tukulti-Aššur*, Ankara.

FAIST B. 2001, *Der Fernhandel des assyrischen Reiches zwischen dem 14. und 11. Jh. v. Chr.* Münster.

FAIST B. et J. LLOP 2012, « The Assyrian Royal Granary (karmu) », dans J. VIDAL et N. WYATT (éds), *The Perfumes of Seven Tamarisks. Studies in Honour of Wilfred G.E. Watson*, AOAT 394, Münster, p. 19-35.

FREYDANK H. 1991, *Beiträge zur mittelassyrischen Chronologie und Geschichte*, Berlin.

FREYDANK H. 1994, « Gewänder für einen Dolmetscher », *Archiv für Orientforschung* 21, p. 31-33.

FREYDANK H. 2016, *Assyrische Jahresbeamte des 12. Jh. v. Chr.*, Münster.

GRAYSON A.K. 1987, *Assyrian Rulers of the Third and Second Millennia BC* (To 1115 BC), Toronto, Buffalo et Londres.

GRAYSON A.K. 1991, *Assyrian Rulers of the Early First Millennium BC I* (1114-859 BC), Toronto, Buffalo et Londres.

JAKOB St. 2003, *Mittelassyrische Verwaltung und Sozialstruktur*, Leyde et Boston.

JAKOB St. 2009, *Die mittelassyrischen Texte von Tell Chuēra in Nordost-Syrien*, Wiesbaden.

KERTAI D. 2014, « From bābānu to bētānu, Looking for Spaces in Late Assyrian Palaces », dans N.N. MAY, U. STEINERT (éds), *The Fabric of Cities. Aspects of Urban Topography and Society in Mesopotamia, Greece and Rome*, Leyde et Boston, p. 189-201.

LION B. 2017, « L'économie palatiale à Nuzi », dans P. CARLIER, Fr. JOANNÈS, Fr. ROUGEMONT et J. ZURBACH (éds), *Palatial Economy in the Ancient Near East and in the Aegean: First Steps Towards a Comprehensive Study and Analysis. ESF Exploratory Workshop Held in Sèvres (France), 16-19 Sept. 2010*, Pasiphae 11, Pise, Rome, p. 43-64.

MACHINIST M. 1978, *The Epic of Tukulti-Ninurta I*, thèse non publiée.

PEDERSÉN O. 1985, *Archives and Libraries in the City of Assur*, Uppsala.

PEDERSÉN O. 1998, *Archives and Libraries in the Ancient Near East 1500-300 BC*, Bethesda, Maryland.

PEDDE F. et S. LUNDSTRÖM 2008, *Der Alte Palast in Assur*, Wiesbaden.

PELED I. 2014, « Eunuchs in Hatti and Assyria: A Reassessment », dans Ll. FELIU, J. LLOP, A. MILLET, J. SANMARTÍN (éds), *Time and History. Proceedings of the 56th Rencontre Assyriologique Internationale*, Winona Lake, p. 785-797.

POSTGATE J.N. 2003-2005, « Palast A V. Mittel- und Neuassyrisch », *Reallexikon der Assyriologie* 10, p. 212-226.

POWELL M.A. 1987-1990, « Masse und Gewichte », *Reallexikon der Assyriologie* 7, p. 457-530.

RICHTER Th. 2012, *Bibliographisches Glossar des Hurritischen*, Wiesbaden.

RÖLLIG W. 2008, *Land- und Viehwirtschaft am Unteren Ḫābūr in mittelassyrischer Zeit*, Wiesbaden.

WEIDNER E. 1954-1956, « Hof und Haremserlasse assyrischer Könige aus dem 2. Jahrtausend v. Chr. », *Archiv für Orientforschung* 17, p. 257-293.